



## MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

### *L'expérience de Bruxelles Environnement*

Dans la circulaire ministérielle du 5 février 2009, le gouvernement bruxellois a mandaté Bruxelles Environnement pour tester à titre pilote une centrale de marchés. Pour réaliser cet essai, l'administration a choisi de cibler les fournitures de bureau écologiques et le papier recyclé. La centrale de marchés, lancée en 2011, est ouverte aux administrations publiques dépendant fonctionnellement de la Région de Bruxelles-Capitale.

### **UNE CENTRALE DE MARCHES POUR FACILITER LES ACHATS DURABLES**

Depuis le 5 février 2009, la circulaire relative aux achats publics durables impose aux pouvoirs adjudicateurs de la Région de Bruxelles-Capitale l'insertion de critères écologiques dans leurs marchés publics. Elle concerne les marchés de fournitures et de services.

En 2011, Bruxelles Environnement sonde les administrations publiques bruxelloises. L'objectif est d'identifier leur intérêt à participer à une centrale de marchés et de quantifier leurs besoins en fournitures de bureau. C'est sur base de cette estimation des quantités que la centrale est lancée en 2012. Son but est d'aider les collectivités à respecter l'application de la circulaire.

Par ailleurs, cette centrale de marchés – plutôt que d'achats – permet à Bruxelles Environnement de passer un marché au profit d'autres pouvoirs adjudicateurs sans devoir gérer un stock de fournitures.

### **FONCTIONNEMENT DE LA CENTRALE**

Pour pouvoir se rattacher à la centrale de marchés, les organismes doivent entrer dans le champ d'application de l'article 4 de la législation du 24 décembre 1993. Cela concerne par exemple les membres des administrations régionales et communales de la Région de Bruxelles-Capitale mais aussi les organisations soumises à la législation des marchés publics comme des ASBL subventionnées.

Ces administrations peuvent passer commande directement auprès du fournisseur en faisant leur choix dans la liste des 150 produits retenus. Elles sont donc directement et exclusivement responsables du paiement de ce qui leur est facturé.

Au départ, l'accueil réservé à la centrale était assez mitigé. Les administrations commencent cependant à en saisir l'intérêt puisque plus d'une vingtaine d'entre elles s'y sont rattachées depuis son lancement. Simplification administrative, économie d'échelle et garanties par rapport aux plus-values environnementales sont autant d'avantages reconnus par les participants.

### **PHASE PREPARATOIRE : INVENTAIRES ET PROSPECTION**

L'inventaire des consommations réalisé en interne et celui communiqué par les administrations intéressées par le projet-pilote ont servi de base de travail à Bruxelles Environnement. L'objectif était de limiter le nombre de références à commander. Ce travail a abouti à la suppression d'articles très peu consommés ou poussant à la consommation.



L'estimation des quantités et la réalisation d'un inventaire répondant aux demandes de différentes administrations n'ont pas été évidentes. En effet, les administrations ont souvent manqué de réactivité lors du lancement de la centrale.

L'analyse du marché a ensuite permis de se faire une idée de l'offre existante et d'adapter les exigences du cahier des charges en conséquence. Lors de cette phase de prospection, la principale difficulté a été de faire la part des choses entre les articles présentés comme durables (mais qui ne le sont pas forcément) et ceux qui proposent une réelle plus-value environnementale. De nombreux logos, qui n'apportent pas forcément de garanties, peuvent induire l'acheteur en erreur.

## CRITERES ENVIRONNEMENTAUX ET CAHIER DES CHARGES

Pour ce marché, Bruxelles Environnement a retenu comme critères environnementaux ceux ayant l'incidence positive la plus importante pour l'environnement mais aussi ceux pour lesquels une offre était disponible.

### Au niveau des clauses techniques, le cahier des charges impose :

#### Pour les fournitures de bureau :

- du papier et des articles en papier/carton
  - constitués de minimum 80% de fibres recyclées
  - et blanchis par les procédés TCF<sup>1</sup> (sans chlore) et ECF<sup>2</sup> (sans chlore élémentaire)
- des calculatrices solaires et des piles rechargeables ;
- des stylos à bille et porte-mines rechargeables, ces derniers devant être constitués de plastique recyclé ;
- des crayons surligneurs, des ciseaux et coupe-papiers en métal ;
- des lattes, crayons et taille-crayons en bois naturel non laqué ;
- des articles correcteurs sans solvants, des gommes en caoutchouc naturel ;
- des feutres à base d'eau, des marqueurs indélébiles sans xylène ni toluène ;



#### Pour le papier A4 et A3 :

- papier recyclé à 100%, composé de minimum 80% de fibres post-consommation ;
- blanchi par les procédés TCF (sans chlore) et ECF (sans chlore élémentaire) ;
- sans glyoxal, azurants optiques, EDTA (acide éthylène diamine tétra acétique) ou DTPA (acide diéthylène triamine penta acétique) ;
- exempt de polymères synthétiques, colles, enduits ou colorants classés comme cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction au sens de la directive 67/548/CEE ;
- teneur en formaldéhyde inférieure à 1 mg/dm<sup>2</sup> de papier ;
- pigments et colorants sans composés de cuivre, plomb, chrome, nickel ou aluminium.

Des exigences environnementales concernent également le conditionnement des articles : emballages individuels à éviter, emballages de groupage et de transport constitués de matériaux recyclés, interdiction d'utilisation de PVC, reprise et recyclage des palettes, etc.

### Au niveau des critères d'attribution

Dans les critères d'attribution, la qualité environnementale des produits a été pondérée à 40 points. Ce poids élevé atteste de la forte volonté de Bruxelles Environnement de garantir des fournitures réellement plus écologiques.

1 Totally Chlorine Free  
2 Elementary Chlorine Free



Des critères ont été définis pour évaluer les produits. Ceux-ci étaient cotés de façon binaire dans un tableau reprenant l'ensemble des articles concernés : un point si l'article répondait au critère, zéro s'il n'y répondait pas. L'ensemble des points obtenus par les soumissionnaires retranscrit ensuite dans la formule suivante :

$$\frac{\text{pondération} \times \text{le nombre de types d'articles écologiques souhaitables proposés}}{\text{le nombre total de types d'articles demandés dans ce marché.}}$$

Sur les 154 produits repris dans l'inventaire, une nonantaine était concernée par ces critères.

Les critères ont été bien formulés et ont effectivement servi comme critères d'attribution. Cette section du cahier des charges y fait d'ailleurs référence et précise le système de pondération. Par contre, ils ont maladroitement été détaillés dans les spécifications techniques, sous le vocable « critères souhaitables ». Les spécifications techniques sont des conditions minimales exigées. C'est donc bien dans les critères d'attribution que ces « critères souhaitables » devraient être formulés à l'avenir.

### Qualité environnementale des critères

Certains critères, notamment pour le papier, allaient plus loin que ce que les administrations étaient prêtes à accepter. Bruxelles Environnement a donc dû faire preuve de détermination pour maintenir ceux-ci au niveau des spécifications techniques et convaincre les administrations du bien-fondé de ces choix.

D'autres critères, au contraire, auraient pu aller plus loin et être imposés comme spécifications techniques plutôt que d'intervenir au niveau des critères d'attribution.

## ANALYSE DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Au total, quatre fournisseurs ont remis prix mais une seule offre a pu être analysée. Les autres étant irrégulières ou non-conformes. L'analyse a donc consisté en la vérification de la concordance entre ce qui était demandé et les produits proposés. Ce travail d'analyse n'a pas été évident : certains produits étaient présentés sous d'autres angles que les critères définis et certaines informations ne se trouvaient pas toujours au bon endroit dans l'offre... L'offre étant unique, aucun travail de pondération et de comparaison des offres n'a été réalisé.

## UN AVANTAGE FINANCIER DIFFICILE A CHIFFRER MAIS REEL

Les marchés précédents, passés en procédure négociée, ne regroupaient pas les mêmes articles. Il n'est donc pas possible de comparer les coûts.

Toutefois, vu le nombre croissant d'adhérents à la centrale, il semble évident que les prix sont attractifs, en particulier pour des petites structures dont les commandes sont peu nombreuses. Le levier des quantités commandées permet en effet à Bruxelles Environnement d'obtenir des prix compétitifs. Le fournisseur a, par ailleurs, également baissé le prix d'une centaine d'articles depuis le lancement du marché.



## ADAPTATIONS ET PERSPECTIVES

Bruxelles Environnement a rempli son mandat en mettant sur pied une centrale de marchés accessible et proposant des produits plus respectueux de l'environnement. Ce marché pourrait néanmoins profiter à plus d'administrations qui, si elles se ralliaient à la centrale, bénéficieraient de tous ses avantages.

Une analyse plus large du marché et des garanties apportées par les labels/logos, complétée par un contact direct avec des fournisseurs d'articles de bureau durables contribueront, lors du prochain marché, à mieux cibler les exigences environnementales. On constate également que la force de ces exigences dépend grandement de l'endroit où elles sont mentionnées dans le cahier des charges. Dans les critères d'attribution, elles ne sont pas imposées mais permettent, avec une forte pondération, de sélectionner les offres les plus écologiques. Dans les critères



techniques, elles deviennent incontournables mais il convient alors au préalable de bien se renseigner sur le marché afin d'avoir un nombre suffisant de soumissionnaires capables de remettre une offre.

Dans la pratique, l'estimation des besoins des administrations n'a pas été simple et les quantités estimées ont parfois été dépassées. Les données communiquées par le fournisseur au cours de ce marché-pilote permettront de mieux préparer le prochain marché. Il sera ainsi plus facile à Bruxelles Environnement d'obtenir de meilleurs prix puisque les quantités commandées seront connues et ne pourront que s'accroître avec le nombre d'adhérents.

Le prochain marché pourrait également proposer des lots afin d'élargir l'inventaire à d'autres types de produits en papier (enveloppes, feuilles de couleur, etc.), d'avoir un potentiel de soumissionnaires plus élevé et d'aller plus loin dans certains critères.

**Type de marché** : marché de fournitures

**Mode de passation du marché** : appel d'offres général européen

**Durée du marché** : 36 mois (début 2012- fin 2014)

**Montant du marché** : 586.000 euros

**Personne de contact** : Nathalie Sorée, Service Marchés Publics, Bruxelles-Environnement.

